

037-2022

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de CHOMELIX

SÉANCE DU 23 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022

Date d'affichage : 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	6
Nombre de conseillers votants	:	9
Nombre de conseillers absents	:	5

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

Étaient présents : Mmes BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, PRALONG
MM. CHAPYTS, GIBERT, REMONDÉtaient absents et représentés : Mme LANNOY (pouvoir donné à M. REMOND)
Mme GIRARD (pouvoir donné à Mme BEYSSAC)
M. SABIN (pouvoir donné à Mme PRALONG)Étaient absents excusés : MM. OULION et CARLE.

Madame Ginette GALLET-ALLAIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique que suite au départ en retraite à la date du 1^{er} octobre 2022, d'Elisabeth BEYSSAC secrétaire de mairie à Chomelix, la commune a fait paraître en date du 23 mai 2022 la vacance d'emploi sur le site « Emploi Territorial ». L'annonce faisait état d'un poste de secrétaire de mairie de catégorie C ou B, à temps non complet. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 22 heures.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DÉCIDE** de :
 - Créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe appartenant à la filière administrative, à raison de 22 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2022.
 - Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe.
 - Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, article 6411.

Fait à Chomelix, le 23 septembre 2022

Extrait certifié conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire après envoi en Préfecture
du Puy-en-Velay le 29 septembre 2022*

Tableau des effectifs : emplois permanents de la commune de CHOMELIX

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative			
Adjoint administratif	Adjoint Administratif Principal	1	22 h
Filière technique			
Agent polyvalent	Adjoint Technique	1	20 h
Aide maternelle	Adjoint Technique	1	26 h
Agent polyvalent	Adjoint Technique	1	27 h
Agent polyvalent	Adjoint Technique Principal	1	30 h